

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 AVRIL 2009 A LA NEUVILLE GARNIER

Madame ROELANTS souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires dans l'ancienne école qui a fermé en 1971. Cette salle communale est désormais louée pour des réunions familiales et peut accueillir une cinquantaine de personnes assises.

LA NEUVILLE GARNIER compte 110 foyers pour 276 habitants dont beaucoup de jeunes. Ainsi, la commune a distribué 56 cadeaux de Noël.

La commune date de 1147 et est dotée d'une très belle église qui est actuellement restaurée par la Communauté de Communes des Sablons. Les travaux devraient s'achever fin 2009 – début 2010. Madame ROELANTS en profite pour remercier l'action de la CCS.

Enfin, la commune élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme qui permettra de prévoir la construction d'une résidence pour personnes âgées.

Monsieur le Président remercie le Conseil Municipal de la Neuville Garnier pour son accueil et Monsieur Bruno OGUEZ, Conseiller Général du canton d'Auneuil pour sa présence.

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Claude GENTIL est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Conseil communautaire du 19 mars 2009

Le compte-rendu du conseil communautaire du 19 mars 2009 ne soulève aucune observation et est donc ***adopté à l'unanimité.***

II – Pays Vexin-Sablons-Thelle

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de 9 délégués qui représenteront la Communauté de Communes des Sablons au sein de ce syndicat mixte. Les Communautés de Communes du Vexin Thelle et du Pays de Thelle ont désigné leurs Vice-présidents.

Pour les Sablons, Monsieur le Président propose qu'il soit désigné en compagnie du Vice-président chargé du Pays (Yves LEBLANC).

Au préalable, il convient d'approuver les statuts.

Monsieur VASQUEZ souhaite savoir si les membres du Conseil de Développement sont des élus. Monsieur le Président précise que ces membres ne peuvent pas être des élus.

S'agissant du SCOT, Monsieur VASQUEZ demande si cette compétence reviendra au Pays.

Monsieur TANKERE estime qu'il y a une grande hypocrisie dans ce pays qui a pour vocation à favoriser et développer la concertation et la coopération entre les 3 CC et qui doit mettre tout en œuvre pour contribuer à un aménagement harmonieux et cohérent du territoire formant le Pays mais qui n'a aucune compétence transférée et n'a qu'un rôle d'assistance dans l'élaboration du SCOT.

Monsieur LEBLANC rappelle que le SCOT du pays de Thelle date de 2006 – 2007 et que la Communauté de Communes du Vexin Thelle ne souhaite pas établir son nouveau SCOT avec la CCS.

Monsieur VANHOUTTE rappelle que la principale raison d'être du Pays était la réalisation d'un SCOT de pays.

Monsieur TANKERE s'interroge donc sur l'utilité de créer ce Pays.

Monsieur VANHOUTTE estime que le seul intérêt désormais est la possibilité d'obtenir des subventions bonifiées au titre du FRAPP auprès du Conseil Régional de Picardie.

A ce titre, Monsieur MOREL s'interroge sur la répartition des subventions au niveau du Pays. Monsieur le Président explique que cette répartition interviendra au niveau du bureau du Syndicat Mixte.

Monsieur LOGEAY s'interroge sur la possibilité d'obtenir des subventions pour l'élaboration du SCOT dans la mesure où celui-ci ne sera pas un SCOT de pays.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les statuts du Syndicat Mixte du Pays Vexin-Sablons-Thelle. (Monsieur TANKERE s'étant abstenu).

Se déclarent candidat pour siéger au sein de ce syndicat mixte :

- Alain LETELLIER
- Yves LEBLANC
- Joël VASQUEZ
- Jean-Charles MOREL
- Jean-Pierre MAYOT
- Jacques LECLERC
- Gérard LIPPENS
- Christian GOUSPY
- Christian NEVEU
- Jean-Claude GENTIL

Dans la mesure où dix candidats se sont déclarés pour neuf délégués à élire, il est procédé à un vote : le candidat qui obtiendra la plus de suffrages sera éliminé.

A l'issue de ce vote, sur 48 votants, 44 exprimés (3 blancs, 1 nul), ont obtenus Joël VASQUEZ 17 voix, Jean-Claude GENTIL 11 voix, Gérard LIPPENS 9 voix, Jean-Charles MOREL 3 voix, Christian GOUSPY et Christian NEVEU 2 voix.

Sont donc élus délégués communautaires pour siéger au sein du syndicat mixte : Alain LETELLIER, Yves LEBLANC, Jean-Charles MOREL, Jean-Pierre MAYOT, Jacques LECLERC, Gérard LIPPENS, Christian GOUSPY, Christian NEVEU, Jean-Claude GENTIL.

A l'issue du vote, Monsieur VASQUEZ regrette que le représentant de la 4^{ème} commune de la CCS en terme de population, de la 2^{ème} au niveau de la superficie et ayant un fort potentiel de développement économique ait été écarté lors du vote.

Monsieur LEBLANC propose de délibérer sur la dissolution du SMASO qui sera effective au jour de l'installation du Syndicat Mixte du Pays Vexin-Sablons-Thelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dissolution du SMASO.

IV – Approbation de la délibération du Syndicat du Rû du Mesnil

Monsieur le Président explique que par une délibération du 1^{er} avril 2009, le Syndicat du Ru du Mesnil a approuvé à l'unanimité la demande de retrait de la Communauté de Communes des Sablons. Afin d'achever la procédure administrative de retrait, il est désormais nécessaire d'approuver cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la retrait de la Communauté de Communes des Sablons de ce syndicat.

V – Dissolution de la Communauté de Communes du Thelle Bray

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer les conventions de transfert d'actif et de passif avec les communes de Beaumont les Nonains, la Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran suite à leur adhésion à la Communauté de Communes des Sablons.

Dans ce cadre, la dette contractée auprès du crédit agricole Brie Picardie sera transférée à la CCS et fera l'objet d'un remboursement anticipé. Cette dette s'élève à :

- pour la commune de Beaumont les Nonains : 68 147 €uros de capital et 8 197,01 €uros d'intérêts
- pour la commune de La Neuville Garnier : 38 355 €uros de capital et 4 606,59 €uros d'intérêts
- pour la commune de Valdampierre : 122 248 €uros de capital et 14 723,01 €uros d'intérêts
- pour la commune de Villotran : 30 803 €uros de capital et 3703,33 €uros d'intérêts

Monsieur LEBLANC s'interroge sur la méthode qui a été retenue pour la répartition de cette dette.

Madame ROELANTS précise que cette dette a été répartie pour une part en fonction de la population et du potentiel fiscal et d'autre part en fonction des investissements réalisés dans chaque commune.

Monsieur MOREL demande si la Communauté de Communes se substitue aux communes dans l'action intentée contre l'arrêté préfectoral définissant cette répartition de la dette. Il est précisé que les communes conservent leur compétence en la matière.

Monsieur LOGEAY rappelle que le Préfet de l'Oise avait pris un premier arrêté qui répartissait la dette en fonction de l'implantation des investissements. Cet arrêté a été attaqué par la ville d'Auneuil.

Le Préfet a ensuite pris un second arrêté qui est censé établir une répartition équitable de la dette. Cet arrêté est attaqué par 10 communes.

Monsieur TANKERE estime qu'il s'agit d'être solidaire avec ces quatre communes et qu'il convient donc de se prononcer favorablement sur le transfert de cette dette qui sera répercuté dans le calcul de l'attribution de compensation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les conventions de transfert et à procéder au remboursement anticipé de la dette transférée.

VI – Sablons bus - service interurbain

Monsieur le Président propose de fixer un nouveau tarif « aller simple » au prix de 2 €uros pour le service interurbain de Sablons Bus à compter du 1^{er} mai 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la création de ce nouveau tarif.

VII – DDR

Monsieur le Président propose de l'autoriser à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de développement rural.

Le premier concerne l'acquisition de la friche située dans la zone d'activités d'Ivry le Temple (150 000 €uros) et le second la mise en place d'un réseau de fibre optique dans l'extension de la zone d'activités « Les Vallées » à Amblainville (49 600 €uros HT).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.

VIII - Concerts du festival du Vexin

Monsieur le Président rappelle qu'il est possible d'acheter des places au prix de 10 €uros pour les concerts organisés dans le cadre du festival du Vexin en l'église de Villeneuve les Sablons le 24 mai à 16h30 (« La voix dans tous ses états » avec Chantal Mathias, soprano et Dimitris Saroglou, piano qui interpréteront des œuvres de Vivaldi, Mozart, Puccini, Offenbach et Bernstein) et en l'église de Neuville Bosc le 6 juin à 19 heures (« Le prélude selon Bach et Chopin » avec Abdel Rahman El Bacha).

Les places seront ensuite mises en vente au Syndicat d'Initiative des Sablons en Pays de Nacre au prix de 20 €uros.

IX – Individualisation des subventions aux foyers sociaux éducatifs des collèges et lycées du territoire

Monsieur le Président propose de procéder à l'individualisation des subventions aux foyers socio éducatifs des établissements secondaires situés sur le territoire des Sablons. Cette subvention est fixée à 7 €uros par élève soit pour :

- Collège du Thelle : 4 942 €uros
- Collège Pierre Mendès France : 2 289 €uros
- Collège Françoise Sagan : 3 500 €uros

- Collège Immaculée Conception : 1 904 €uros
- Lycée Condorcet : 6 146 €uros
- Lycée Lavoisier : 3 255 €uros

Monsieur le Président précise que ces subventions ne sont versées que sur présentation d'un dossier de demande de subvention comprenant un bilan financier et un budget prévisionnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions.

X – Opération façade

Monsieur le Président propose de procéder à l'individualisation des subventions accordées dans le cadre de l'opération façade.

- Monsieur DOMER (Pouilly) : 986,21 €uros
- Monsieur TAUXE (Méru) : 2 435,79 €uros
- Monsieur TUYTTENS (Chavençon) : 3 000 €uros
- Madame ALLAIS (Andeville) : 658,63 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions.

XI – Etat des factures et décisions du 1er trimestre 2009

Monsieur le Président présente l'état des factures et décisions du 1^{er} trimestre 2009.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

XII – Signature du bail avec le Syndicat d'initiative des Sablons en Pays de Nacre

Monsieur le Président présente le projet de bail à signer avec le Syndicat d'Initiative des Sablons en Pays de Nacre concernant la maison à pans de bois dont la CCS est propriétaire depuis le début de l'année 2009.

Monsieur LEBLANC estime qu'il convient d'apporter une modification quant à la durée du bail en mentionnant que ce bail arrivera à échéance dès la création d'un office du tourisme.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En conséquence, Monsieur TANKERE soulève qu'il convient de supprimer l'article 8 du projet de contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à signer le bail dûment modifié avec le Syndicat d'Initiative des Sablons en Pays de Nacre.

XIII – Questions diverses

- SIG : Afin d'assurer la maintenance des logiciels SIG, il convient de conclure une convention avec le Pays de Thelle et le Vexin Thelle. Le coût de cette maintenance est fixé à 16 000 €uros pour 3 ans.
- Ordures ménagères : Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant avec Adelphe pour prolonger le barème C jusqu'au 31 décembre 2009 étant précisé qu'il nous est plus favorable que le barème D qui sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Monsieur MOREL signale que les gens du voyage sont installés sur la place du village et s'interroge donc sur la prise de compétence prochaine de la CCS pour la réalisation de l'aire d'accueil. Monsieur le Président explique qu'il attend que la mairie de Méru lui communique un dossier complet et que le terrain actuellement proposé n'est pas très bien situé notamment en terme de sécurité routière et d'accès.
- Monsieur MOREL demande s'il serait possible pour les habitants de sa commune d'accéder au point propre situé à Laboissière en Thelle. Monsieur le Président explique qu'une demande en ce sens a été effectuée auprès de la CC du Pays de Thelle.
- Madame LOPEZ signale que lors du ramassage du verre, les bacs sont jetés et de ce fait ils cassent rapidement.
- Monsieur VANHOUTTE tient à attirer l'attention du Conseil sur le fait que certaines entreprises gonflent les devis dans le cadre de l'opération façade et indique qu'il ne faut donc surtout pas augmenter l'enveloppe subventionnable.